

## Utilisation de l'aide financière reçue du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la Covid-19

En mars 2021, le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière en soutien aux MRC dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. La MRC du Haut-Saint-François a reçu un montant de 800 010 \$ qu'elle pouvait utiliser en 2021 et 2022 pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans le contexte de la pandémie.

Toutes les sources de revenus affectés par la pandémie pouvaient être compensées ainsi que les dépenses qui y sont liées, notamment les mesures sanitaires, l'adaptation des bâtiments et d'équipement afin d'assurer la desserte de services de qualité. Cette aide pouvait aussi être utilisée afin de doter la MRC d'infrastructures numériques et de télécommunications de qualité.

La MRC présente le tableau suivant afin d'informer la population de l'utilisation de l'aide reçue.

<b>Subvention du MAMH pour les années 2021 et 2022</b>			<b>800 010 \$</b>
<b>UTILISATION DE LA SUBVENTION</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
Maintien d'emploi / télétravail	102 256 \$	109 665 \$	211 921 \$
Modernisation équipements informatiques et salles multimédias	132 804 \$	173 991 \$	306 795 \$
Mesures sanitaires, dépenses pour compenser les retards COVID et adaptation aux nouvelles réalités COVID	105 139 \$	117 155 \$	222 294 \$
Aide financière organismes du territoire impacts COVID	59 000 \$	- \$	59 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>399 199 \$</b>	<b>400 811 \$</b>	<b>800 010 \$</b>
<b>SOMME RÉSIDUELLE</b>			<b>0 \$</b>